

OBSERVATION DES OISEAUX DE MONTAGNE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Observation des oiseaux de montagne
En bref	Apprendre à reconnaître les oiseaux de montagne avec un ornithologue passionné.
Descriptif de l'activité	Qui veut en savoir plus sur les oiseaux peut s'adresser à Fernand Pasquier, passionné par leurs chants, leur grâce et détenteur d'un brevet romand en ornithologie. En sa compagnie, aux Mosses, il devient facile de reconnaître de nombreux oiseaux de montagne tels que l'Alouette des champs, le Traquet motteux, le Pipit des arbres, la Grive et bien d'autres encore.
Dates	Samedi 6 juin 2026, samedi 20 juin 2026
Horaire	07h00 – 11h00
Lieux du rendez-vous	Office du tourisme du col des Mosses
Lieux de l'activité	Plateau de Pra-Cornet
Programme indicatif	7h00 Rendez-vous devant l'office du tourisme du col des Mosses 7h10 Covoiturage en direction de Pra-Cornet avec quelques haltes d'observation et d'écoute aux abords de la forêt 7h45 Départ de la randonnée en direction de La Chaux Derrey et observation d'oiseaux 11h00 Retour à l'office du tourisme du col des Mosses
Matériel à prendre avec soi	• Jumelles, indispensable • Bons souliers de marche (pas de baskets) • Veste contre la pluie et le vent • Vêtements chauds selon la météo (pull polaire, gants, bonnet) • Casquette, chapeau ou foulard contre le soleil • Crème solaire (haute protection ou écran total) • Lunettes de soleil protection UVA • Une gourde (de préférence de l'eau) par personne • Appareil photos
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Dès 14 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 7 personnes – Maximum 10 personnes
Niveau	Randonnée de montagne, 1h30 de marche effective, env. 4 km pour 312 m de dénivelé.
Accessibilité universelle	Cette offre n'est pas adaptée aux personnes en situation de handicap.
Variante	Possibilité d'organiser des sorties de groupe dès 5 personnes
Autres informations	Les chiens ne sont pas autorisés.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics	Office du tourisme du col des Mosses, arrêt de car postal <i>Col des Mosses</i> , parking à proximité
Horaires des transports publics	Ligne de bus Le Sépey – Château-d'Œx Pas de bus pour arriver le jour même. En revanche possibilité d'arriver la veille et de passer la nuit au col des Mosses. (www.cff.ch).
Covoiturage	Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch – 026 924 23 33

TARIFS

Tarif de base adulte	Dès 14 ans : 30 CHF
Tarif variante	Groupe à partir de 7 personnes, 30.- par personne
Pique-nique	En option : 15.- Un pique-nique composé de produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i> peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion. - 80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, une carotte suisse de préférence bio, deux ballons de pain, un fruit suisse de préférence bio et une douceur régionale. *produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i>

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription	Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch +41 (0)26 924 23 33 Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi
Confirmation	La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.
Paiement	Le paiement se fait sur facture. Le délai de paiement est de 30 jours dès la réception de la facture. Aucun paiement n'est accepté sur place.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès la confirmation de la réservation, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente



Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.